

2012-0125
2012-01-09

**AG-SERVICES
ANTIGERME POUR POMMES
DE TERRE CONCENTRÉ LIQUIDE
(À NÉBULISER)**

CHLORPROPHAME

Appliqué selon les directives aux tubercules en entreposage, l'Antigerme pour pommes de terre concentré liquide de AG-SERVICES les empêche de germer.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: CHLORPROPHAME.....500 grammes

NO. D'ENREGISTREMENT 11848 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET: 60 Litres

AG-SERVICES INC.
P.O. Box 1121
Mitchell ON. N0K 1N0
866-890-4990

MODE D'EMPLOI: L'Antigerme pour pommes de terre concentré liquide est destiné au traitement des tubercules conservés dans des entrepôts permanents pourvus de ventilateurs de recirculation interne de grosseur voulue pour aérer les pommes de terre dans les coffres en vrac ou les boîtes.

L'Antigerme pour pommes de terre concentré liquide de AG-SERVICES s'applique à l'aide de nébulisateurs qui réchauffent le liquide en un courant de gaz chaud à l'état de vapeur puis laissent refroidir ces vapeurs en une fine buée de particules. Le Swingfog est caractéristique de ce genre d'appareil, qu'on doit employer selon les directives du fabricant. Avec L'Antigerme pour pommes de terre concentré liquide, on doit adopter le taux de débit moyen de l'appareil.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Ne prenez pas en interne. Éviter de respirer les vapeurs et la brume. Protéger les yeux et la bouche lorsque l'on travaille dans un espace confiné. À prendre dans l'emploi des générateurs de gaz chauds: ne jamais diriger la sortie des gaz chauds vers des murs ou cloisons de bois ni vers d'autres matériaux inflammables quand on applique l'inhibiteur de germination (Antigerme).

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada au www.CropLife.ca.

SEMENCE: La semence emmagasinée dans les bâtiments qu'on traite à l'Antigerme pour pommes de terre concentré liquide de AG-SERVICES peut être endommagée au contact des particules de nébulisation ou des vapeurs à l'intérieur du bâtiment d'entreposage.

NE PAS INTRODUIRE DE SEMENCES dans un entrepôt traité avant que quatre à six mois se soient écoulés et que le bâtiment ait été nettoyé, désinfecté puis aéré sans interruption pendant une telle période. Lorsqu'on entrepose de la semence après s'être conformé à ces conditions, on ne doit pas fermer hermétiquement l'entrepôt ni y appliquer de la chaleur, mais le garder bien aéré et à la plus basse température possible pendant la période où on y conserve la semence.

Les pommes de terre à traiter avec l'Antigerme pour pommes de terre concentré liquide de AG-SERVICES doivent être propres et ne pas être mouillées. Les tas de tubercules doivent être exempts de terre qui empêcherait la libre circulation de l'air portant la fine buée.

APPLICATION: L'Antigerme pour pommes de terre concentré liquide de AG-SERVICES peut s'appliquer en tout temps après la mise en entreposage des tubercules. Comme l'Antigerme peut empêcher la guérison des plaies, il est préférable d'attendre au moins deux semaines ou davantage que les plaies aient guéri et que la peau ait mûri.

L'Antigerme pour pommes de terre concentré liquide de AG-SERVICES est liquide à la température normale. Les contenants qui ont été exposés au temps froid doivent être placés dans l'eau chaude jusqu'à ce que le mélange devienne liquide. Pendant l'application, on peut chauffer l'Antigerme pour pommes de terre concentré liquide de AG-SERVICES à environ 50°C pour qu'il s'écoule mieux dans l'appareil de traitement.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DOSE À EMPLOYER: Appliquer l'Antigerm e pour pommes de terre concentré liquide de A G-SERVICES aux doses mentionnées par 100 tonnes métriques de pommes de terre.

ENTREPOSAGE DE COURTE DURÉE (jusqu'à 3 mois): 3 à 4 litres (1,5 à 2kg de composant actif) par traitement.

ENTREPOSAGE DE LONGUE DURÉE (4 à 6 mois): 6 à 7,5 litres d'Antigerm e pour pommes de terre concentré liquide de AG-SERVICES (3 à 3,75 kg de composant actif) par traitement.

En fonction des facteurs qui existent dans l'entrepôt, il peut être nécessaire de répéter le traitement pour obtenir les résultats voulus. L'exploitation diffère d'un entrepôt à l'autre et amène des différences dans les conditions d'exploitation, qui à leur tour influent sur l'efficacité du traitement.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE: Volume d'air en recirculation – On conseille d'avoir un volume d'air équivalent à 0,5 à 0,6 mètre cube par tonne métrique de tubercules entreposés. Avant d'entreprendre le traitement, on doit arrêter tous les ventilateurs d'échappement et sceller les ouvertures. Les systèmes de ventilateurs de circulation intérieure doivent être en marche pendant le traitement. On doit les laisser en marche après le traitement, ou bien les arrêter au bout de quatre heures. Attendre au moins 12 heures avant de remettre la ventilation extérieure.

DÉLAI DE SÉCURITÉ:

N'autoriser le retour sur les lieux du traitement (pour l'entretien des ventilateurs, etc) qu'après deux heures de ventilation mécanique (apport d'air venant de l'extérieur) ou quatre heures de ventilation passive (fenêtres, événements et portes devraient être ouverts). Si l'aérosol reste visible après ces périodes, ne pas entrer jusqu'à ce que l'aérosol soit retombé. Tous les équipements d'exploitation (ventilateurs) doivent être nettoyés après le traitement et avant leur mise en utilisation continue.

DES VÊTEMENTS DE PROTECTION ET DE L'ÉQUIPEMENT :

Porter une combinaison en coton et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange et du chargement de ce produit.

Pour toutes les activités après traitement (y compris les activités de nettoyage) devant être effectuées avant la fin de l'aération, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur autonome.

Pour les activités de nettoyage après l'aération, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques et un respirateur adéquat.

Pour toute autre activité après l'aération, porter une combinaison de coton et des gants résistant aux produits chimiques.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements – Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Toxicité générale faible pour le poisson et le gibier. Administrer un traitement symptomatique. Une surexposition au chlorprophame peut provoquer la méthémoglobinémie.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX: Éviter de contaminer la nourriture humaine et animale, les engrais, semences, plantes et les produits antiparasitaires. Conserver dans des contenants fermés, dans un endroit sec et chaud.

À L'ATTENTION DE L'USAGER: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))